

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : LAFITA ALÉSIA
Code de produit : DOV-018

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Produits d'assainissement de l'air. Désodorisant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Dovox B.V.
Computerweg 3
3542 DP UTRECHT, les Pays-Bas
Téléphone : +31-168-331711
Télécopie : +31-10-2270065
E-mail : info@dovox.nl
Website : www.dovox.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : +31-168-331711 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2. Sensibilisation cutanée, catégorie 1272/2008) 1. Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Risques physiques/ chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE.

Risques pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280 hands eyes	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Etiquetage supplémentaire

: Contient: d-Limonène ; Salicylate de benzyle ; Linalol ; Méthylcédrénylcétone ; 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; Cinéole ; (Ethoxymethoxy)cyclododecane ; 3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one ; 7-Hydroxycitronellal ; Pin-2(3)-ène ; Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde ; Acétate de géranyle ; 2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde ; Citral ; Citronellol .

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Benzoate de benzyle	10 - < 25	120-51-4	204-402-9	MAC	01-2119976371-33
2,6-Diméthyl-2-oct-7-ène-2-ol	10 - < 20	18479-58-8	242-362-4		01-2119457274-37
Acétate de linalyle	5 - < 10	115-95-7	204-116-4		01-2119454789-19
d-Limonène	5 - < 10	5989-27-5	227-813-5		01-2119529223-47
Salicylate de benzyle	2,5 - < 5	118-58-1	204-262-9		01-2119969442-31
Linalol	1 - < 5	78-70-6	201-134-4		01-2119474016-42
Oxydipropanol	1 - < 5	25265-71-8	246-770-3		
(3-Méthylbutoxy)acétate d'allyle	1 - < 5	67634-00-8	266-803-5		
Méthylcédrénylcétone	2,5 - < 5	32388-55-9	251-020-3		01-2119969651-28
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	2,5 - < 5	54464-57-2	259-174-3		01-2119489989-04
Cinéole	1 - < 5	470-82-6	207-431-5		01-2119967772-24
(Ethoxymethoxy)cyclododecane	2,5 - < 5	58567-11-6	261-332-1		01-2119971571-34
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	1 - < 2,5	127-51-5	204-846-3		
7-Hydroxycitronellal	0,1 - < 1	107-75-5	203-518-7		01-2119973482-31
Pin-2(3)-ène	0,1 - < 1	80-56-8	201-291-9	01-2119519223-49	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

p-Cymène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Aquatic Chronic 2	H226; H304; H411	GHS02; GHS08; GHS09
Citronellol	Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H319; H317; H315	GHS07

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations
d-Limonène	CH	110	220	4x15 min., Sensibilisatoren, Schwangerschaftsgruppe C
d-Limonène		110	-	MAC: DE, CH, NL



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Oxydipropanol	CH	200	400	4x15 min., Einatembar, Schwangerschaft gruppe C
Oxydipropanol		67	-	MAC: DE
Pin-2(3)-ène	BE	113	-	-
Pin-2(3)-ène		113	-	-
p-Cymène		140	-	MAC: SV, ET, LT

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Benzoate de benzyle	Dermal				2,6 mg/kg bw/day
	Inhalation		102 mg/m3		5,1 mg/m3
2,6-Diméthyl-7-ène-2-ol	Dermal				20,8 mg/kg bw/day
	Inhalation				73,5 mg/m3
Acétate de linalyle	Dermal	0,8 mg/kg bw		0,8 mg/kg bw/day	2,5 mg/kg bw/day
	Inhalation				2,75 mg/m3
d-Limonène	Inhalation				33,3 mg/m3
Salicylate de benzyle	Dermal				0,9 mg/kg bw/day
	Inhalation				3,17 mg/m3
Linalol	Dermal		5 mg/kg bw		2,5 mg/kg bw/day
	Inhalation		16,5 mg/m3		2,8 mg/m3
Oxydipropanol	Dermal				84 mg/kg bw/day
	Inhalation				238 mg/m3
Méthylcédrylcétone	Dermal				0,33 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,175 mg/m3
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Dermal	0,1011 mg/kg bw			1,73 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,76 mg/m3
Cinéole	Dermal				2 mg/kg bw/day
	Inhalation				7,05 mg/m3
(Ethoxymethoxy)cyclododecane	Dermal				3,3 mg/kg bw/day
	Inhalation				23,5 mg/m3
7-Hydroxycitronellal	Dermal				1,9 mg/kg bw/day
	Inhalation				18 mg/m3
Pin-2(3)-ène	Inhalation				5,98 mg/m3
Acétate de géranyle	Dermal				35,5 mg/kg bw/day
	Inhalation				62,59 mg/m3
Citral	Dermal				1,7 mg/kg bw/day
	Inhalation				9 mg/m3
Citronellol	Dermal				45,8 mg/kg bw/day
	Inhalation				161,6 mg/m3

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Benzoate de benzyle	Dermal				1,3 mg/kg bw/day
	Inhalation		25 mg/m3		1,25 mg/m3
	Oral		78 mg/kg bw		0,4 mg/kg bw/day
2,6-Diméthyl-7-ène-2-ol	Dermal				12,5 mg/kg bw/day
	Inhalation				21,7 mg/m3
	Oral				12,5 mg/kg bw/day



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Acétate de linalyle	Dermal	0,8 mg/kg bw		0,8 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,68 mg/m3
d-Limonène	Oral				0,2 mg/kg bw/day
	Inhalation				8,33 mg/m3
Salicylate de benzyle	Oral				4,76 mg/kg bw/day
	Dermal				0,45 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,78 mg/m3
Linalol	Oral				0,45 mg/kg bw/day
	Dermal	2,5 mg/kg bw		15 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation	4,1 mg/m3			0,7 mg/m3
	Oral	1,2 mg/kg bw			0,2 mg/kg bw/day
Oxydipropanol	Dermal				51 mg/kg bw/day
	Inhalation				70 mg/m3
	Oral				24 mg/kg bw/day
Méthylcédrylécétone	Dermal				0,166 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,289 mg/m3
	Oral				0,166 mg/kg bw/day
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Dermal	0,0506 mg/kg bw			0,86 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,43 mg/m3
	Oral				0,25 mg/kg bw/day
Cinéole	Dermal				1 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,74 mg/m3
	Oral				600 mg/kg bw/day
(Ethoxymethoxy)cyclododecane	Dermal				1,67 mg/kg bw/day
	Inhalation				5,8 mg/m3
	Oral				1,67 mg/kg bw/day
7-Hydroxycitronellal	Dermal				1,1 mg/kg bw/day
	Inhalation				5,4 mg/m3
	Oral				0,6 mg/kg bw/day
Pin-2(3)-ène	Inhalation				1,06 mg/m3
	Oral				0,31 mg/kg bw/day
Acétate de géranyle	Dermal				17,75 mg/kg bw/day
	Inhalation				15,4 mg/m3
	Oral				8,9 mg/kg bw/day
Citral	Dermal				1 mg/kg bw/day
	Inhalation				2,7 mg/m3
	Oral				0,6 mg/kg bw/day
Citronellol	Dermal				27,5 mg/kg bw/day
	Inhalation				47,8 mg/m3
	Oral				13,75 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Benzoate de benzyle	Water	0,017 mg/l	0,002 mg/l	
	Sediment	10,66 mg/kg	1,07 mg/kg	
	STP			100 mg/l
	Soil			2,12 mg/kg
2,6-Diméthyl-7-ène-2-ol	Water	0,0278 mg/l	0,0027 mg/l	
	Sediment	0,594 mg/kg	0,0594 mg/kg	
	Intermittent water			0,278 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,103 mg/kg
	Oral			111 mg/kg food
Acétate de linalyle	Water	0,011 mg/l	0,0011 mg/l	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

d-Limonène	Sediment	0,609 mg/kg	0,0609 mg/kg	
	Intermittent water			0,11 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,115 mg/kg
Salicylate de benzyle	Water	0,0054 mg/l	0,0005 mg/l	
	Sediment	1,32 mg/kg	0,13 mg/kg	
	STP			1,8 mg/l
	Soil			0,262 mg/kg
Linalol	Oral			3,33 mg/kg food
	Water	0,00103 mg/l	0,00010 mg/l	
	Sediment	0,583 mg/kg	0,0583 mg/kg	
	Intermittent water			0,01030 mg/l
Oxydipropanol	STP			10 mg/l
	Soil			0,116 mg/kg
	Oral			80 mg/kg food
	Water	0,2 mg/l	0,02 mg/l	
Cinéole	Sediment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	
	Intermittent water			2 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,327 mg/kg
(Ethoxymethoxy)cyclododecane	Oral			7,8 mg/kg food
	Water	0,1 mg/l	0,01 mg/l	
	Sediment	0,238 mg/kg	0,0238 mg/kg	
	Intermittent water			1 mg/l
Pin-2(3)-ène	STP			1000 mg/l
	Soil			0,0253 mg/kg
	Oral			313 mg/kg food
	Water	0,057 mg/l	0,0057 mg/l	
Acétate de géranyle	Sediment	1,425 mg/kg	0,1425 mg/kg	
	Intermittent water			0,57 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,25 mg/kg
Citral	Oral			133 mg/kg food
	Water	0,0016 mg/l	0,00016 mg/l	
	Sediment	2,35 mg/kg	0,235 mg/kg	
	Intermittent water			0,016 mg/l
Citronellol	STP			100 mg/l
	Soil			0,468 mg/kg
	Oral			33,3 mg/kg food
	Water	0,004 mg/l	0,0004 mg/l	
Citronellol	Sediment	1,033 mg/kg	0,103 mg/kg	
	STP			3,26 mg/l
	Soil			0,539 mg/kg
	Oral			1,35 mg/kg food
Citronellol	Water	0,00372 mg/l	0,000372 mg/l	
	Sediment	0,442 mg/kg	0,442 mg/kg	
	Intermittent water			0,0372 mg/l
	STP			8 mg/l
Citronellol	Soil			0,0859 mg/kg
	Water	0,00678 mg/l	0,000678 mg/l	
	Sediment	0,125 mg/kg	0,0125 mg/kg	
	Intermittent water			0,0678 mg/l
Citronellol	STP			1,6 mg/l
	Soil			0,0209 mg/kg
	Water	0,0024 mg/l	0,00024 mg/l	
	Sediment	0,0256 mg/kg	0,00256 mg/kg	

	Intermittent water STP Soil		0,024 mg/l 580 mg/l 0,00371 mg/kg
--	-----------------------------------	--	---

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



- Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité: 1 heure.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. 0,13 mm. Indication du temps de perméabilité: 1 heure.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide.	Matériau imprégné.
Couleur	: Jaune clair.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	
Point d'éclair	: > 100 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 225 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,7 (Acétate de linalyle)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 12,6 Oxydipropanol
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Impertinent.	
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Densité de vapeur (20°C) : > 1 (air = 1)
Masse volumique (20°C) : 0,9 g/ml
Taux d'évaporation : Inconnu. (acétate de n-butyle = 1)

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.
dangereux

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 53 %. ATE: > 5 mg/l. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 16 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritant.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 3527 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Matériau imprégné avec une teneur minimale: Il ne se produira probablement pas d'ingestion.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience	
2,6-Diméthyl-oct-7-ène-2-ol	NOAEL (développement) - estimation	1000 mg/kg.d	Read across	Rat	
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471		
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476		
	NOAEL (orale) - estimation	500 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
	DL50 (orale)	3600 mg/kg bw	-----	Rat	
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	-----		
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	-----	Lapin	
	Irritation des yeux	Modérément irritant	OECD 405	Lapin	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Lapin	
	Acétate de linalyle	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	-----	Rat
		1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
NOAEL (développement, orale)		> 1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
Génotoxicité - in vivo		Non-génotoxique	OECD 474	Souris	
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 476	Souris	
Mutagénicité		Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium	
NOAEL (dermale)		250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat	
NOAEL (orale)		160 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat	
Irritation des yeux		Irritant	OECD 405	Lapin	
Irritation de la peau		Irritant	OECD 404	Lapin	
Irritation de la peau		Non-irritant	-----	Homme	
CL50 (inhalation)		> 2740 mg/m3	-----	Souris	
DL50 (orale)		13934 mg/kg bw	-----	Rat	
d-Limonène		Génotoxicité - in vivo	> 2000 mg/kg bw/d		Rat
		NOEL (cancérogénicité, orale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 451	Rat
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471		
	Sensibilisation cutanée	10075 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	NOAEL (développement, orale)	600 mg/kg bw/d		Rat	
	Irritation de la peau	Irritant	-----	-----	
	NOAEL (orale)	30 mg/kg bw/d		Rat	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Salicylate de benzyle	NOEL (orale)	5 mg/kg bw/d	----	Rat	
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin	
	DL50 (orale)	4400 mg/kg bw	----	Rat	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique			
	NOAEL (développement) - estimation	> 360 mg/kg.d	Read across	Rat	
	NOAEL (fertilité) - estimation	180 mg/kg.d	Read across	Rat	
	NOAEL (orale) - estimation	> 360 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Irritation des yeux	Modérément irritant	----	Lapin	
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Lapin	
Linalol	Sensibilisation cutanée	725 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	DL50 (orale)	2227 mg/kg bw	----	Rat	
	NOAEL (orale)	117 mg/kg bw/d	----	Rat	
	DL50 (orale)	2790 mg/kg bw	----	Rat	
	Irritation de la peau	Légèrement irritant	----	Homme	
	DL50 (dermale)	5610 mg/kg bw	----	Lapin	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris	
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin	
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg bw/d		Rat	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
(3-Méthylbutoxy)acétate d'allyle	Sensibilisation cutanée	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	NOAEL (développement, orale)	365 mg/kg bw/d	----	Rat	
	DL50 (orale) - estimation	500 mg/kg bw		----	
	Méthylcédrenylcétone	NOAEL (fertilité, orale)	50 mg/kg bw/d	----	Rat
		NOAEL (développement, orale)	100 mg/kg bw/d	----	Rat
		DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin
		DL50 (orale)	5000 mg/kg bw	----	Rat
		1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471
DL50 (dermale)			> 5000 mg/kg bw	----	Rat
DL50 (orale)			> 5000 mg/kg bw	----	Rat
Sensibilisation cutanée			6825 ug/cm2	OECD 429	Souris
NOAEL (développement, orale)			480 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
Irritation de la peau			Non-irritant	----	Lapin
DL50 (orale)	2480 mg/kg bw		----	Rat	
NOAEL (orale)	1200 mg/kg bw/d			Rat	
Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique				
Mutagénicité	Non mutagène			Salmonella typhimurium	
Cinéole	Irritation de la peau	Non-irritant			
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris	
	NOAEL (fertilité, orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat	
	NOAEL (développement, orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin	
	(Ethoxymethoxy)cyclododecane				



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	Sensibilisation cutanée	5450 ug/cm ²	OECD 429	Souris
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	----
	NOAEL (développement, orale)	30 mg/kg bw/d	----	----
	NOAEL (fertilité, orale)	> 3,55 mg/kg bw/d	----	Rat
7-Hydroxycitronellal	NOAEL (orale)	> 3,55 mg/kg bw/d	----	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	----	----
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène	----	----
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	----	Souris
	NOEL (orale)	250 mg/kg bw/d	----	----
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	----
	Irritation des yeux	Irritant	----	----
	Irritation de la peau	850 ug/cm ²	OECD 404	----
Pin-2(3)-ène	Sensibilisation cutanée	5612 ug/cm ²	OECD 429	Souris
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin
	Irritation de la peau	Irritant	----	----
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	----	Cobaye
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Homme
	Irritation de la peau	Modérément irritant	----	Lapin
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Lapin
	Mutagénicité	Non mutagène	----	Salmonella typhimurium
	Irritation des yeux - estimation	Modérément irritant	Read across	Lapin
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across	----
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	NOAEL (développement) - estimation	250 mg/kg.d	Read across	Rat
	DL50 (orale)	3700 mg/kg bw	----	Rat
	NOAEL (inhalation)	170 mg/m ³	OECD 413	Rat
	NOAEL (orale) - estimation	250 mg/kg bw/d	Read across	----
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	----
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin
	DL50 (orale)	3600 mg/kg bw	----	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	----
	NOAEL (développement, orale)	> 500 mg/kg bw/d	----	Rat
	NOAEL (dermale)	> 300 mg/kg bw/d	----	Rat
Acétate de géranyle	Sensibilisation cutanée	4100 ug/cm ²	OECD 429	----
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	----
	DL50 (orale)	6330 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5460 mg/kg bw	----	Lapin



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

2,4-Diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	NOAEL (dermale) - estimation	1000 mg/kg bw/d	Read across	Souris
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	> 2000 mg/kg.d	Read across	Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	-----	-----
	Irritation de la peau	Modérément irritant		Cobaye
	Sensibilisation cutanée	5900 ug/cm2		
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw		Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw		Lapin
	Mutagénicité	Non mutagène		Salmonella typhimurium
	NOAEL (développement, orale)	200 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Citral	DL50 (dermale)	2250 mg/kg bw	-----
NOAEL (orale)		833 mg/kg bw/d	-----	Rat
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique		
DL50 (orale)		4960 mg/kg bw	-----	Rat
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	
NOEL (cancérogénicité, orale)		> 100 mg/kg bw/d	OECD 453	Rat
NOAEL (développement, inh.)		423 mg/m3	-----	Rat
Sensibilisation cutanée		Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye
Irritation de la peau		Irritant		Homme
Irritation de la peau		Modérément irritant		Lapin
Citronellol	Irritation des yeux	Faiblement irritant	OECD 405	Lapin
	Génotoxicité - in vivo	Négatif	OECD 474	Souris
	NOAEL (fertilité, orale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	Sensibilisation cutanée	10875 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (orale)	> 50 mg/kg bw/d		Rat
	Irritation de la peau	Modérément irritant		Lapin
	DL50 (orale)	3450 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	2650 mg/kg bw		Lapin
	NOAEL (fertilité, dermale)	300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Irritation de la peau	Modérément irritant	Patch test	Homme
	Irritation des yeux	Modérément irritant		Lapin

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Très toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 3 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 2 mg/l. Contient 5 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Benzoate de benzyle	Cl50 (algues)	0,475 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	CE50 (puce d'eau)	3,09 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,258 mg/l.d	OECD 211	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	94 %	OECD 301 F	
	CL100 (poisson)	2,84 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	CL0 (poisson)	1,9 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	CL50 (poisson)	2,32 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	Log P(oe)	3,97		
d-Limonène	FBC	24		
	CL50 (poisson)	0,720 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	0,36 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	> 92 %		
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,15 mg/l.d		Daphnia magna
Méthylcédrénylcétone	Log P(oe)	4,38		
	Cl50 (algues)	2,80 mg/l	OECD 201	Algae
	CE50 (puce d'eau)	0,86 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CL50 (poisson)	2,3 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,087 mg/l.d	OECD 211	Daphnia magna
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Log P(oe)	5,6		
	CL50 (poisson)	1,3 mg/l	OECD 203	----
	Cl50 (algues)	> 2,6 mg/l	OECD 201	----
Salicylate de pentyle	CE50 (puce d'eau)	1,38 mg/l	OECD 202	----
	Log P(oe)	5,23		
	FBC	600		
	CL50 (poisson)	1,34 mg/l		Brachydanio rerio
	Biodégradation ultime aérobie (%)	86 %	OECD 301 F	
	CE50 (puce d'eau)	2,8 mg/l		Daphnia magna
	Log P(oe)	4,4000		
FBC	55			

Teneur en COV soumis à : 455 g/l
taxe (La Suisse)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non vidés sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Aucun.
- Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 97 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

UN Numéro : UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (d-Limonène ; Méthylcédrylcétone)
- Nom d'expédition (IMDG, IATA) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (d-Limonene ; Cedryl methyl ketone)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

- Classé : 9
Code de classification : M6
Groupe d'emballage : III
Étiquette de danger : 9



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

- Classé : 9
Groupe d'emballage : III
EmS (incendie / fuite) : F - A / S - F
Polluant marin : Oui

IATA (Air)



Classé : 9

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

CLP : Classification, étiquetage et emballage

CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction

CEE : Communauté économique européenne

IATA : Association internationale du transport aérien

Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

DL50/CL50 : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

MAC	: Maximum Allowable Concentration
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Flam. Liq. 3	: Liquide inflammable, catégorie 3.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1.
Asp. Tox. 1	: Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Fin de la fiche de données de sécurité.